



Compte rendu de la séance du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 30 mars 2022, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

Etaient présents : Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire : Madame GAUBERT Edith

- * Approbation du dernier conseil municipal du Février 2022
- * Approbation du compte administratif 2021 : budget principal
- * Approbation du compte de gestion 2021 : budget principal
- * Affectation du résultat 2021 : budget principal
- * Approbation du compte administratif 2021 : budget assainissement
- * Approbation du compte de gestion 2021 : budget assainissement
- * Affectation du résultat 2021 : budget assainissement
- * Vote du budget principal 2022
- * Vote du budget assainissement 2022
- * Vote des taux de Taxes foncières Bâties et non bâties
- * Délibération pour l'opération Coeur de Village
- * Aide financière pour l'Ukraine
- * Délibération Travaux de peinture du Chateau de Taurines
- * Délibération proposition d'achat du terrain de la station de Ginestet
- * Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Action d'aide d'urgence Ukraine : (DE_2022_007)

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Centrès tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise ce don de 3000€ au profit du FACECO

Vote du Compte Administratif 2021 - Budget principal : (DE_2022_008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nadine VERNHES délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le Maire :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 587.91		345 293.97		351 881.88
Opérations exercice	50 234.78	91 174.00	347 754.35	423 054.94	397 989.13	514 228.94
Total	50 234.78	97 761.91	347 754.35	768 348.91	397 989.13	866 110.82
Résultat de clôture		47 527.13		420 594.56		468 121.69
Restes à réaliser						
Total cumulé		47 527.13		420 594.56		468 121.69
Résultat définitif		47 527.13		420 594.56		468 121.69

Après avoir présenté les différents résultats, Madame le Maire se retire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal pour l'année 2021

Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget Principal : (DE_2022_009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nadine VERNHES,

* Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget principal : (DE_2022_010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nadine VERNHES

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 420 594.56 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	345 293.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	188 110.02
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	75 300.59
Résultat cumulé au 31/12/2021	420 594.56
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	420 594.56
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	420 594.56
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du Compte Administratif 2021 Budget Assainissement : (DE_2022_011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VERNHES Nadine délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le Maire

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		88 220.39		4 682.87		92 903.26
Opérations exercice	51 892.33	43 757.79	52 644.37	42 750.15	104 536.70	86 507.94
Total	51 892.33	131 978.18	52 644.37	47 433.02	104 536.70	179 411.20
Résultat de clôture		80 085.85	5 211.35			74 874.50
Restes à réaliser						
Total cumulé		80 085.85	5 211.35			74 874.50
Résultat définitif		80 085.85	5 211.35			74 874.50

Après avoir présenté les différents résultats, Madame le Maire se retire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2021

Approbation du Comte de Gestion 2021 - Budget Assainissement : (DE_2022_012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VERNHES Nadine, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget Assainissement : (DE_2022_013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VERNHES Nadine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -5 211.35**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 682.87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-9 894.22
Résultat cumulé au 31/12/2021	-5 211.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	-5 211.35
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-5 211.35

Vote des Taux d'imposition 2022 : (DE_2022_014)

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal **Décide** de ne pas augmenter le taux d'imposition 2022 et de les reconduire à l'identique, soit :

Taux communal de TFPB 2022 : 28.61 %

Taux taxe foncière pour propriétés non bâties (TFPNB) : 58.09 %

Votes des Subventions 2022 : (DE_2022_015)

Le Maire présente pour chaque organisme et chaque association les propositions de subventions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les montants des subventions accordées :

DETAILS DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES		
BUDGET DE LA COMMUNE - BP 2022		Prévu 2022
Art. 6281	ADIL 12	80,00
	ADM	270,00
	AMR12	105,00
	AGEDI	1 500,00
	Aveyron ingénierie ADS	5 745,00
	Aveyron ingénierie	240,00
	SMICA	800,00
	Pays Ségalic CIAS	240,00
	CAUE	40,00
	TOTAL	9 000,00
6548	Sivu Cassagnes	200
	Sieda	1800
	TOTAL	2 000,00
6558	FODSA	1 300,00
	TOTAL	1 300,00
6574	Société de chasse Tayac-Taurines	200,00
	Société de chasse Céor Viaur	200,00
	Comité d'animation de Tayac	200,00
	Comité des fêtes Taurinol	200,00
	Comité des fêtes Centrés	200,00
	Association des Trois Vallées	200,00
	Les Caminaires	200,00
	Terre et Toiles	250,00
	Sport quilles Centrés Taurines	200,00
	YaQua et Cie Expo	200,00
	Association du château de Taurines	15 000,00 €
	Association Marque Page	400,00
	Association des Enfants	200,00
	Agri énergie	200,00
	Les amis de la Fontanelle	200,00
	Levezou segala Aveyron Rugby	250,00
	Aide à Domicile Milieu Rural	1 700,00
	TOTAL	20 000,00 €

Vote du budget primitif Budget Principal 2022 : (DE_2022_017)

L'adoption du budget de la Commune de Centrés pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 858 898.93 Euros

En dépenses à la somme de : 1 858 898.93 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	262 369.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	142 700.00
014	Atténuations de produits	1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	88 944.01
66	Charges financières	242.88
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
022	Dépenses imprévues	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	306 096.85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 574.40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		807 927.14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 200.00
73	Impôts et taxes	129 627.42
74	Dotations et participations	198 935.16
75	Autres produits de gestion courante	43 570.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	420 594.56
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		807 927.14

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	93 000.00
204	Subventions d'équipement versées	86 560.59
21	Immobilisations corporelles	352 300.00
23	Immobilisations en cours	513 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 111.20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 050 971.79

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	355 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	335 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 093.20
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	680.21
021	Virement de la section de fonctionnement	306 096.85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 574.40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	47 527.13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 050 971.79

Vote du budget primitif 2022 Budget Assainissement : (DE_2022_020)

L'adoption du budget de la Commune de Centrés pour l'année 2022 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 179 012.06 Euros
En dépenses à la somme de : 179 012.06 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 211.35
6063		500.00
61523		500.00
621		1 500.00
6378		100.00
66111		7 277.51
6811		40 388.00
706129		3 061.35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		58 538.21

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	22 364.01
70611		25 500.00
706121		3 000.00
777		7 674.20
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		58 538.21

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	20 500.00
23	Immobilisations en cours	31 684.89
16	Emprunts et dettes assimilées	20 614.76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 674.20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		120 473.85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 388.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	80 085.85
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		120 473.85

Délibération de principe "Coeur de Village" : (DE_2022_022)

Madame fait le compte rendu de la réunion de restitution du diagnostic du CAUE avec le département. Il convient de prendre une délibération de principe sur le projet.

Le conseil municipal s'engage à effectuer les travaux d'aménagement de la route départementale RD617 à Taurines ainsi que les travaux "Coeur de village" pour Taurines et Tayac.

Après l'appel d'offres du 1er octobre 2021 et la décision du conseil municipal du 25 novembre 2021, a été retenu le cabinet Triade pour un montant d'étude de 32100 €.

Après l'étude d'Aveyron Ingénierie, les travaux sont estimés pour un coût total de 450.000 €

Délibération Travaux Chateau de Taurines : (DE_2022_023)

Madame le Maire informe le conseil de la consultation de l'entreprise DR Bâtiment pour les travaux de peinture du dernier étage du château.

La pose d'un lambris de finition, le lessivage des murs et la peinture sur une surface de 100 m² environ coûteraient 2282.00 € TTC

Achat du Terrain de la station de Ginestet : (DE_2022_024)

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité d'acheter le terrain sur laquelle se trouve la station d'épuration de Ginestet. Le propriétaire Mr Pendariès, propose un prix de 5 €/m² pour une surface de 1600 m², soit 8000 €.

Plusieurs conseillers municipaux font la remarque que la commune a vendu du terrain constructible à 3 € du m² et qu'en rapport le prix de 5 € est excessif.

A l'unanimité, le conseil municipal propose un prix d'achat à 1€/m² ce qui correspond au prix du terrain agricole labourable

Madame le Maire se rapprochera de Mr Pendariès pour lui faire cette proposition.

Tarif Location Salle 1er étage du Chateau de Taurines : (DE_2022_025)

Madame le Maire informe le conseil de discuter du prix de la location de la salle du premier étage du Chateau de Taurines. Le prix de la location reste inchangé s'il n'y a pas besoin de chauffer la salle. Un supplément de 150 € est proposé en cas de besoin de chauffage.

A l'unanimité et après délibération, le conseil municipal valide ce nouveau tarif.

La séance est levée à 23h30